



Parcours de santé : le projet se concrétise avec l'acquisition du Cottage et la cession de l'ancienne caserne des pompiers.

Interview de Martine Jarousse et Michel Dévrieux

- Que représentent ces deux décisions pour la mise en place du parcours de santé ?

La maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) et le centre de soins locomoteurs, par leur complémentarité et leur proximité en centre-bourg, contribuent au parcours de santé souhaité par la municipalité. C'est pourquoi la commune s'engage auprès des professionnels de santé en achetant le foncier au Cottage pour la MSP et facilite l'installation du centre de soins dans l'ancienne caserne.

- Ces deux opérations impactent les finances de la commune ?

Oui, c'est précisément parce que nous maîtrisons l'impact de nos projets d'investissement que nous formalisons une prospective financière jusqu'en 2027. Pour ce projet, nous achetons et vendons au prix juste, c'est-à-dire celui du marché, afin de garantir une relation équitable pour nos partenaires. L'acquisition du Cottage représente une dépense communale de 650 k€, qui sera couverte par les loyers versés par les professionnels. Ainsi, nous respectons l'engagement de la précédente mandature de réaliser une

opération blanche tout en apportant un service de soins de qualité, dans un lieu accessible aux usagers.

La vente de l'ancienne caserne des pompiers génère, quant à elle, une recette de 160 k€ et facilite la transformation d'une friche immobilière en point d'attractivité en cœur de bourg.

- Quelle est la suite pour la MSP ?

L'immeuble du Cottage fera l'objet de travaux de réhabilitation sur les 2 étages dédiés à la MSP, avec 6 cabinets médicaux, 2 cabinets infirmiers, 2 cabinets sage-femmes, 4 salles d'attente, 2 salles de repos, 2 bureaux, 1 salle de réunion, un vestiaire et un lieu de stockage. Notre objectif est de permettre une installation des professionnels avant l'été 2023. Le reste du bien (RDC et terrain) intègre la réflexion que la commune mène sur le devenir de notre patrimoine immobilier. En effet, nous choisissons de rationaliser l'utilisation que nous avons de nos biens, pour certains devenus inadaptés à l'usage public ou nécessitant de trop grands travaux de rénovation (accessibilité, conformité électrique, isolation...



Avis défavorable à l'installation d'une antenne 5G dans le clocher de l'église Notre Dame et adoption d'un vœu de moratoire sur le déploiement — Adoption à 19 voix pour et 6 abstentions

- Pourquoi est-ce important que la commune se mobilise ?

Nous souhaitons que notre avis soit versé dans le dossier de consultation de la population ouvert jusqu'au 2 mars. Cette consultation publique a déjà recueilli plus d'une soixantaine d'avis, quasiment unanimement défavorables. Aujourd'hui, la décision de déploiement du réseau 5G est hors de portée des élus municipaux. Seules les prises de position et la mise en avant d'une absence de débat public peuvent faire évoluer la situation. Nous affirmons nous joindre à l'expression collective des différentes communes, associations et citoyens qui considèrent que ce déploiement est inadapté et qu'un débat public est nécessaire.

Pourquoi émettre un avis défavorable ?

Plusieurs rapports ont été publiés à la fois sur les impacts environnementaux mais aussi sanitaires de la mise en place d'antenne 5G. Ces rapports s'accordent sur un manque de connaissance et d'études scientifiques disponibles sur les effets de l'exposition à la 5G sur les organismes vivants notamment. D'après le Haut Conseil pour le Climat, l'impact carbone du déploiement pourrait représenter une augmentation de 20 à 40% de l'empreinte carbone du numérique ainsi qu'une hausse de la consommation d'électricité de 5 à 13% de la consommation

totale du résidentiel et du tertiaire. Ce déploiement va à l'encontre du principe de précaution et de la décision prise par le conseil municipal de faire des enjeux climatiques et environnementaux une priorité.

proposer de participer au débat public que nous nous engageons à organiser afin que la population bénéficie de toutes les informations à notre connaissance. Nous sommes mobilisés et déterminés à faire entendre la voix des pélussinois.es.

Quelle est la suite ?

Nous avons prévu de rencontrer l'opérateur afin d'échanger, notamment sur le rapport à l'exposition des ondes réalisé et lui

Les délibérations en bref..

Réorganisation des commissions (adoption à 21 voix pour, 1 contre et 3 abstentions) et nouvelle élection des 6 adjoints (adoption à 19 voix pour et 6 abstentions)

Après 18 mois de mandature, la majorité se réorganise pour réaliser le plan de mandat adopté en décembre. L'objectif ? Allier efficacité dans la prise de décision et intelligence collective.

C'est ainsi que Marie Bonnevalle et Jean-François Chanal sont élus respectivement 1^{er} et 2nd adjoints pour animer le plan de mandat aux côtés du Maire. Lisa Favre-Bac est élue 3^e adjointe à la transition écologique et pilote le programme Petite Ville de Demain. Jean-Pierre Grandseigne, 4^e adjoint, anime la commission revitalisation du territoire, nouvellement créée (urbanisme, mobilité, acteurs économiques, culture, manifestations locales). Martine Jarousse, 5^e adjointe en charge des affaires sociales et enfin Stéphane Tarin, 6^e adjoint en charge des finances et du patrimoine.

C'est donc 8 commissions qui succèdent aux 6 initialement créées. Désignation des membres dans ces commissions au prochain conseil le 11 mars.

Adhésion au groupement d'achat d'électricité du Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Loire

(adoption à 15 voix pour, 6 contre et 4 abstentions)

Face à la hausse exponentielle des coûts de l'électricité, le conseil municipal se joint au groupement d'achat d'électricité organisé par le SIEL pour les 2 prochaines années, gageant que la mutualisation au sein des collectivités du département permette de faire face. En parallèle, une optimisation des points de collecte est à prévoir ainsi qu'une diminution des consommations. La production d'électricité en autonomie est un projet également évoqué.

Demande de subventions : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) (adoption à l'unanimité)

Le conseil municipal approuve les demandes de subventions à solliciter auprès de l'État au bénéfice des projets d'investissement pour l'année 2022.

Convention pour le spectacle de La comédie de Saint-Etienne dans les classes de 4^e (adoption à l'unanimité)

A l'occasion de l'année Gaston Baty, la commune met en lumière la pratique théâtrale au profit de chaque génération de pélussinois.es. C'est ainsi que le conseil municipal sollicite l'accord du collège Gaston Baty pour que 2 artistes de La Comédie se produisent dans chaque classe de 4^e avec la pièce Bizaravar (action identique auprès du collège St-Jean).

Questions diverses

Opération de participation citoyenne

Pour revitaliser le territoire, l'équipe municipale s'est engagée dans le programme Petite Ville de Demain. A ce titre, elle va la rencontre des habitants depuis mi-février et jusqu'à mi-mai. L'opération se déroule en 3 phases : entre 40 et 60 entretiens individuels (1h à domicile) pour faire ressortir les grands enjeux du Pélussin de demain. Mi-avril, des ateliers pour dégager 4 enjeux principaux sur lesquels les personnes interrogées souhaitent s'investir. Et le 14 mai, une invitation de la population à construire 3 actions à lancer tous ensemble (habitants et commune).

Formation commune au CME et au conseil municipal sur les pollinisateurs

Enquête du parc régional pour le plan paysage

Prochain conseil municipal le 11 mars 2022